

Edito : La victoire doit renforcer notre solidarité

Les enseignants de Mayotte ne se sont pas trompés lors des dernières élections des commissaires paritaires, ils ont donné une majorité importante au SNES MAYOTTE avec 63% des voix. Il faut noter aussi l'entrée fracassante de nos amis du SNUEP (enseignants du Professionnel) avec 33% des voix pour les CAPA (Commissions Académiques Paritaires) des PLP faisant jeu égal avec le SNETAA et la CGT et, bien sûr, la victoire sans appel du SNEP (enseignants d'E.P.S.) avec 99% des suffrages.

A l'issue de ces dernières élections, la FSU (Fédération Syndicale Unitaire à laquelle appartiennent le SNES, le SNUEP et le SNEP) s'impose donc comme la confédération majeure de l'Education Nationale à Mayotte avec plus de 70% des sièges aux CAPA et au GCP.

Le piège de la division syndicale est maintenant à éviter : la division ne peut que nous affaiblir face à l'autorité hiérarchique.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'unité est nécessaire dans le climat actuel. Notre profession est bousculée : lecture restrictive des

droits syndicaux, non-renouvellements abusifs, mépris pour nos carrières, indemnités de loyer non versées, tracts de chefs d'établissements sur les enseignants, pressions diverses ...

Face à cette dégradation de l'ambiance de travail, le non-renouvellement de notre collègue Taïeb Sbouaï devient emblématique.

Allons-nous céder devant l'arbitraire ? Car telle est bien la question que nous devons nous poser. Si nous cédon, que se passera-t-il demain ? Un mot de trop, une absence, un manque d'enthousiasme face aux projets du Vice-rectorat, un accent qui ne plaît pas ... et alors fini le séjour à Mayotte, disparue la hors-classe, envolée la promotion au choix ... Allons-nous tolérer tout cela ? Allons-nous travailler dans la crainte et la servilité ? Est-ce cela que l'on demande aux professeurs de Mayotte, cadres de l'Education Nationale ?

Nous n'accepterons pas cet arbitraire ! Notre soutien à Taïeb Sbouaï ne faillira pas, le Vice-recteur portera la responsabilité entière de son entêtement stérile et injustifié.

P.2 : Quelle restauration scolaire pour Mayotte ?

P.4 : TAIEB SBOUAI : la lutte continue...

P.5 : Expulsions massives, affaire Bacar : Prendre position

P.6 : La course de peu.

P.8 : La boussole du citoyen

P.9 : Les enseignants sont des professionnels

LE FAIT DU PRINCE

(variation sur les affirmations d'un monsieur Robert qui est grand)

« C'est mon droit », dit le prince, rappelant d'une phrase - pichenette à l'assemblée médusée, sa liberté simplement coutumière de décider qui aurait, qui n'aurait pas le privilège d'appartenir à ses sujets – courtisans ou vice-versa (et très « vice », d'ailleurs...). La toujours médusée assemblée fut saisie d'une soudaine paralysie, statufiée par le regard brûlant du prince – gorgone, attribuant vie administrative ou mort en exil, sur ou hors de son territoire *se disait (jusqu'en 1948) d'employés de grade inférieur, non titularisés.* ... **suite P 5**

Ainsi la CAF de Mayotte a-t-elle décidé le versement d'une allocation finançant une collation dans les établissements scolaires. Saluons d'entrée l'admirable gestion des fonds publics sur notre île puisqu'on donne de l'argent pour contribuer à un service que la majorité des élèves mahorais n'utilise pas, et pour cause : à part deux établissements, l'Education Nationale ne veut assurer aucun service de restauration scolaire à Mayotte. Du coup, le Vice-Rectorat et l'administration des collèges et lycées se voient contraints d'inventer un service de restauration, d'accélérer une réflexion jusque là fort paresseuse.

Bref état des lieux : à Mayotte, les élèves sont mal nourris, le régime alimentaire des Mahorais est pauvre en protéines et légumes alors qu'il contient beaucoup de sucres lents et de graisses (riz, manioc, banane, souvent frits). Un grand nombre d'élèves ne mange qu'une fois par jour, le soir. Le temps passé à l'école au collège ou au lycée l'est souvent sans manger, au mieux en grignotant ce que proposent les « mama-brochettis ».

Ces dernières étaient, jusqu'à cette année, la seule réponse à la question de la restauration scolaire. Résultats : des élèves à jeun, mal nourris donc peu concentrés, peu réceptifs aux enseignements. L'échec scolaire est favorisé. De plus, l'offre des « mama-brochettis » a dévié au fur et à mesure des années : en plus des traditionnels brochettes ou sambossas, elles proposent sucreries et sodas... cette fois-ci ce sont l'obésité et le diabète qui menacent. Ajoutons les judicieuses remarques des services vétérinaires sur le non respect des règles d'hygiène et de la chaîne du froid... Le constat est loin d'être positif.

Que propose l'Education Nationale ? De toute évidence tout plutôt que de mettre en place un véritable service de restauration scolaire. D'abord, il y a la mise aux normes des « mama-brochettis » par une formation du GRETA à l'hygiène et à la chaîne du froid, par la fourniture de matériel adapté... Plusieurs formules vont être expérimentées dès cette année dans quelques établissements de Mayotte. A Bandrélé par exemple, ce sont les parents d'élèves qui vont prendre en charge la collation. Dans certains établissements, comme au Collège de Sada, l'administration propose à des enseignants de distribuer les dites collations Et ensuite ? Ensuite, des mots mêmes du Vice recteur et de ses collaborateurs, un cadre juridique va être créé pour que les établissements puissent passer des contrats de restauration avec des prestataires de services.

un bel exemple d'engagement social si on pense qu'à cette époque les profits du groupe en bourse battaient des records et que le salaire de Pierre

Libre aux « mama-brochettis » de se constituer en entreprise et de se mettre sur les rangs. En d'autres termes, cela s'appelle de la sous-traitance. Qui peut raisonnablement croire que le but de la manœuvre est de permettre aux mama-brochettis de se constituer en entreprise et de négocier des conventions avec les établissements scolaires ? L'enjeu est autre et l'on peut en voir des indices dans ce qui se projette au collège de Chiconi. Les élus SNES au conseil d'administration sont intervenus sur la question de la restauration scolaire. Une commission s'est réunie et a proposé, dans un premier temps une collation dont le prestataire serait la SODEXHO, n°1 mondial de la restauration collective. Le sujet est en discussion dans l'établissement mais a déjà reçu l'aval du Vice recteur. Au C.A suivant, un représentant de la SODEXHO était présent.

Qu'est-ce que la SODEXHO ?

Multinationale française, la SODEXHO est le n° 1 mondial de la restauration collective : 324000 salariés dans 76 pays et un chiffre d'affaires de 11,7 milliards d'euros en 2005. Une petite visite du site internet de l'entreprise est édifiante : on y voit de belles photos d'hommes et de femmes de toutes les couleurs de peau, souriants, heureux... La SODEXHO nous rend meilleurs... C'est écrit... On y lit des expressions comme « respect de la personne, des choix, des cultures » , « approche éthique », « engagement social », « véritable philosophie »... Bref, une vraie multinationale citoyenne impliquée dans le « développement durable »

La réalité est différente : en 2001, l'entreprise par le biais de sa filiale, la SIGES, s'est attiré les foudres d'un certain nombre d'organisations citoyennes et de syndicats comme Droits devant (Albert Jacquard, Léon Schwarzenberg), Act-Up, la Confédération paysanne ou SUD pour son action dans les prisons françaises. La SIGES propose notamment de former et de réinsérer des détenus par le travail hors de tout contrat de travail, en les rémunérant à la pièce pour un total mensuel variant de 800 à 1200 francs. Pas de respect des minima sociaux dans ce cas... il ne faut pas pousser trop loin la citoyenneté.

Plus récemment, en avril 2003, les propres salariés français du groupe à Saint-Denis (93) débrayaient et manifestaient à l'appel de la CGT et de la CFDT. Motifs : des salaires trop bas et des conditions de travail déplorables : 906 € par mois au bout de 15 ans d'ancienneté, une charge de travail démultipliée sans augmentation de salaire ni jours de RTT. Voilà Bellon, fondateur et président du groupe atteignait 25 millions de dollars.

Au paradis du plein emploi, les Etats-Unis, la SODEXHO a été plusieurs fois condamnée pour pratiques anti-syndicales. Seulement 12 % de sa main d'œuvre américaine est syndiquée, ce qui est inférieur à ses principaux concurrents. Pour finir, le 25 avril dernier, La SODEXHO états-unienne a préféré verser 80 millions de dollars plutôt que d'affronter un procès mené contre elle par plus de 3000 de ses employés noirs pour discrimination raciale. J'oubliais : la SODEXHO fournit les repas au corps des *marines* américains, ce qui en fait un des profiteurs de la guerre en Irak. Les exemples sont légion ; le site internet de la SODEXHO est un beau modèle de propagande.

Voulons-nous confier l'alimentation des enfants de Mayotte à une telle entreprise ? Si encore les prestations étaient de bonne qualité : selon le syndicat canadien de la fonction publique, quatre hôpitaux de Vancouver ont dû résilier leur contrat avec la SODEXHO à la suite de nombreuses plaintes pour mauvaise qualité de la nourriture. L'auteur de ces lignes a pu tester, à la maternité de M'ramadoudou les repas fournis par l'antenne mahoraise. Soyons honnêtes, ce n'est pas infect mais peu varié (beaucoup de riz) et trop salé. La nourriture est de facture industrielle, les aliments ont peu de goût. On n'utilise pas ou peu les produits locaux.

Que l'on confie la restauration scolaire aux « mama-brochettes » ou à la SODEXHO, Le fond du problème est ailleurs : à Mayotte, l'Etat s'autorise à n'assumer qu'une partie des responsabilités qui lui incombent sur le reste du territoire. Quelle doit être alors notre attitude ? Partout où la question se pose, les élus du SNES doivent mobiliser les collègues et les

représentants des parents d'élèves, les informer et demander une vraie politique de construction de cantines scolaires à Mayotte. L'administration répondra certainement que les deux cantines scolaires déjà en service ne fonctionnent pas à pleine capacité et que l'investissement est trop lourd. C'est faux : à Sada, on est à 16 places du taux de remplissage maximum. De plus, maintenant qu'il y a une prise en charge spécifique, on peut parier sur une augmentation de la fréquentation... Et puis en métropole, on se plaint de la saturation des services de restauration scolaire. Il faut savoir ce que l'on veut dans la République une et indivisible... Refusons donc que l'Etat se défasse.

Pour finir, on peut envisager que les conseils d'administration acceptent la proposition du Vice-rectorat. Nous sommes démocrates.... Dans ce cas la seule solution acceptable est d'imposer un contrôle citoyen de la prestation, comme on s'y achemine à Chiconi. A la SODEXHO de Mayotte on pourrait poser quelques questions : quel est le salaire moyen dans l'entreprise ? Quel est le taux de syndicalisation des salariés ? Comment sont élaborés les plats ? D'où viennent les produits ? Exigeons que l'attribution se fasse annuellement par les CA sur des critères sociaux (conditions de travail et de salaire dans l'entreprise) et de qualités des menus (traçabilité des aliments, repas équilibrés, pas d'OGM...).

Nous sommes à la croisée des chemins. A Mayotte, comme ailleurs, tout est possible pourvu que les citoyens s'en mêlent.

L.B

LE FAIT DU PRINCE (suite de la P.1)

...Mais bientôt, elle frémit d'un délicieux sentiment de révolte, se souvenant que, certes, il n'était que prince et non roi, « vice », **remplaçant, adjoint**, et non détenant du VRAI titre et du VRAI pouvoir, **surnuméraire** ou **suppléant** en somme, ainsi que le disait l'administration d'après un dictionnaire célèbre : « *Admin. Se disait (jusqu'en 1948) d'employés de grade inférieur, non titularisés.* »

Alors la devenue noble assemblée, grandie par sa résistance inaugurée dans une prise de conscience tout autant subite que sa stupeur ancienne, se souvint qu'en somme les agissements et bannissements du prince tant craints et craint, pouvaient en fait se conformer à des modèles de gouvernements aussi connus que dénoncés par les Sages Anciens. Et par exemple, lui vint en mémoire : « *La ville de Sybaris sera décriée à jamais par la mollesse de ses habitants, qui avaient banni les*

coqs de peur d'en être réveillés (...) » - (FONTENELLE, Deuxième dialogue des morts anciens). Elle décida que, la vie du territoire dépendant plus de son activité propre que des décisions vice - ... princières... ou... enfin, des décisions de ce pouvoir déterminé par la peur doublée de l'arbitraire, cette vie devrait désormais être prise en charge par elle-même, dans des séances d'assemblées plénières et que, de la pratique du droit coutumier, elle passerait à l'avenir à l'exercice d'un droit reconnu et accepté par tous... voyons ! était-ce temps d'inventer une nouvelle forme de gouvernement? gestion?... Notion nouvelle en ces contrées reculées, où le prince avait depuis longtemps où le prince avait depuis longtemps fait croire et imposé la FOI en son seul jugement faisant force de LOI !!

Alors la devenue noble assemblée, grandie par sa résistance inaugurée dans une prise de conscience tout

autant subite que sa stupeur ancienne, se souvint qu'en somme les agissements et bannissements du prince tant craints et craint, pouvaient en fait se conformer à des modèles de gouvernements aussi connus que dénoncés par les Sages Anciens. Et par exemple, lui vint en mémoire : « *La ville de Sybaris sera décriée à jamais par la mollesse de ses habitants, qui avaient banni les coqs de peur d'en être réveillés (...)* » - (FONTENELLE, Deuxième dialogue des morts anciens). Elle décida que, la vie du territoire dépendant plus de son activité propre que des décisions vice - ... princières... ou... enfin, des décisions de ce pouvoir déterminé par la peur doublée de l'arbitraire, cette vie devrait désormais être prise en charge par elle-même, dans des séances d'assemblées plénières et que, de la pratique du droit coutumier, elle passerait à l'avenir à l'exercice d'un droit reconnu et accepté par tous... voyons ! était-ce temps d'inventer une nouvelle forme de gouvernement? gestion?... Notion nouvelle en ces contrées reculées, où le prince avait depuis longtemps fait croire et imposé la FOI en son seul jugement faisant force de LOI !!! Et l'assemblée, restée depuis grandie et anoblée par ses nouvelles responsabilités, décida qu'à l'avenir, les anciennes définitions du droit qu'avait voulu imposer le prince, n'avaient plus cours ; les décisions vice - ... princières... ne pourraient plus obéir aux définitions de **la coutume**, comme à son **bon plaisir** :

« 2. *Dr. et cour. Habitude collective d'agir, consentie à l'origine par ceux qui l'observent, et transmise de génération en génération.*

La coutume : loi non écrite et ancestrale, ensemble des règles de conduite traditionnelles (**par ex. en Afrique**).

3. *Vx ou littér. Manière ordinaire d'agir. - Habitude.* »

Et d'ailleurs, elle voulut abandonner les anciennes valeurs et significations qui devenaient ordonnances, actes et faits de justice : le « **BON PLAISIR**... *Ce qu'il plaît à qqn de faire, d'ordonner; ce qu'il juge bon, ce qu'il veut. Si c'est votre plaisir. Car tel est notre (bon) plaisir, formule des anciens édits, qui marquait la volonté du roi. Le régime du bon plaisir, de la monarchie absolue, et, par ext., le règne de l'arbitraire.* », ce régime-là fut dessaisi de son... non ! pas droit, disons... pouvoir, oui ! c'est cela ! car l'assemblée avait observé que la parole du juste correspondait exactement à ce qu'elle vivait : « *Il y avait le droit coutumier, il y avait le droit écrit, et par-dessus tout*

il y avait le bon plaisir, la raison du plus fort. Aucune garantie, aucun recours, la toute-puissance de l'épée. » - (ZOLA, la Terre, I, V). Et comme entre-temps, elle avait lu Montesquieu, elle découvrit de nouveaux mots et en eux, de nouvelles notions : « *Comme il faut de la vertu dans une république, et dans une monarchie de l'honneur, il faut de la CRAINTE dans un gouvernement despotique : pour la vertu, elle n'y est point nécessaire ; et l'honneur y serait dangereux.* » - (MONTESQUIEU, De l'esprit des lois, Livre III, chapitres 9 et 10).

Quant au vice – machin ?... D'abord, il apprit à mesurer son rôle, en apprenant d'où il venait et seulement et restrictivement ce qu'il était en droit (ça ! il l'apprit !! mot et notion !) : un rouage, une articulation d'un ensemble plus grand, alors qu'il se croyait jusqu'alors unique. Ainsi, il découvrit que : « *VICE - Du lat. vice, ablatif de vix, vicis «à la place de, pour».* (En composition, avec le nom d'une fonction, avec un titre). **En**

second (Adjoint); (qui est tel) en remplacement, **à la place de** (ce qu'indique l'autre élément de composition). - **Remplaçant**. » Il découvrit donc l'humilité, et il apprit à écouter les propositions des autres, qu'il traita à égalité, dans une nouvelle perspective de **parité** et **paritarisme**. Lui qui avait réuni autour de lui ses propres troupes, dans l'établissement d'une police politique de surveillance des administrés et sujets – courtisans, justifiant ainsi sa pratique du **bannissement**, faisant des **bannis**, des « *proclamés [éloignés] par ban* », v. 1155; du francique *bannjan «proclamer; convoquer des troupes». - 1. **Ban, bandit**... », ramassa ses propres bandits, (car les valeurs de référence de la loi avaient été inversées, transformant ces derniers en voyous au regard de cette nouvelle loi), et eut la révélation de nouvelles valeurs : respect, considération, écoute, égalité, humilité, grâce auxquelles il put enfin comprendre que l'intérêt de tous était non seulement sauvegardé, mais que cet **intérêt général** formait base d'une autre forme de vie, où tous étaient beaucoup plus heureux de vivre et travailler pour le bien de tous.

TAIEB SBOUAI : LA LUTTE CONTINUE ...

- **Mardi 14 Février** : après deux mois d'attente, une délégation du SNES est reçue par le VR , ce dernier promet de revoir le cas du collègue SBOUAI (non renouvelé sans aucune raison) si nous ne le mettons pas sous pression. En conséquence , *suspension* du rassemblement du jeudi 16 février en attente d'une décision favorable.

- **Mercredi 22 Février** : entretien de Christophe Barbillat (Secrétaire National du SNES - PARIS), avec M. Destouches (secrétaire général du Vice-rectorat et M. Gau (responsable de la division du personnel) .

Christophe Barbillat affirme que Taïeb Sbouai ne figurera pas dans le mouvement inter, puisqu'il n'a pas fait de demande de mutation !

- **Jeudi 23 Février** : nouvelle entrevue entre le SNES Mayotte et le VR . Ce dernier nous indique qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux dans le dossier et donc que Taïeb Sbouai ne sera donc pas renouvelé ! Et puis, c'est les vacances

Manipulation , gestion professionnelle d'une crise , attente d'un essoufflement ... c'est maintenant à nous de montrer que notre détermination ne sera pas amoindrie après les vacances , et que, bien au contraire, l'action va se poursuivre et s'amplifier :

- § Dépôt d'un référé au tribunal administratif
- § Plainte pour faux et usage de faux
- § Entrevue au Ministère pour dénoncer ces pratiques autoritaires

Expulsions massives, affaire Bacar : prendre position...

Face aux événements qui touchent l'île de Mayotte, à savoir les expulsions massives d'immigrants clandestins et plus récemment l'« affaire » Daniel Bacar. Le SNES et la FSU ont décidé de prendre position en rappelant les principes républicains.

Nous sommes contre les mesures discriminatoires dans les établissements scolaires ou dans l'accès aux soins. Les profs n'ont jamais été des flics, on ne peut leur imposer de prendre en compte la situation d'un élève au moment de son orientation. Notre principe est que tout jeune présent sur le territoire doit être scolarisé. En ce qui concerne l'accès aux soins, nous rappelons que les enseignants sont parmi les principaux bailleurs de fonds de la CSSM (ce qui nous vaut un siège au conseil d'administration de cette caisse). Notre argent ne peut cautionner une politique restrictive d'accès aux soins.

Le troisième point de cette position de principe tient à la facilitation des procédures de régularisation des personnes

réunissant les conditions requises au lieu du blocage actuel des procédures.

Dans le cas de Daniel Bacar, nous avons, au sein d'une intersyndicale de l'enseignement secondaire, dénoncé le « lynchage » de ce fonctionnaire à cause de son origine comorienne et cela malgré sa nationalité française. Cette protestation s'est traduite par un encart dans la presse et par une demande d'entrevue au préfet (restée lettre morte à ce jour), ainsi que par une heure citoyenne effectuée par les enseignants durant leurs cours habituels le vendredi 24 février. Nous ne renierons pas nos principes pour cautionner l'utilisation de prétendues ou réelles origines pour forcer des fonctionnaires à quitter leur poste sous pression de la rue. Nous ne laisserons personne agir de cette manière en ce qui concerne les personnels de l'Education Nationale.

Cependant, notre prise de position ne saurait être interprétée comme étant en faveur d'une communauté et contre une autre. Basques, béarnais, bigourdans... esquimaux, nous n'en avons rien à faire, il s'agit avant tout de défendre des principes fondamentaux,

La course du **peu** !

- Peu de moyens réels (D.H.G., pratique généralisée du « *je déshabille Pierre pour habiller Paul...* »)

- Peu de considération pour le monde enseignant et son travail (politique généralisée de la rétention d'informations et de la compression des délais de réaction pour les profs : cf. D.H.G., calendrier des commissions permanentes et C.A. avec pression de dernière minute exercée sur les chefs d'établissement, et soigneusement répercutée par eux sur les profs – tentatives parfois aux limites de la légalité, les vacances de février se trouvant incluses dans les propositions de délais de réflexion / concertation pour les projets à proposer -)

générale de l'île : grandes phrases pompeuses. sur R.F.O. délivrant sa vaste réflexion sur la situation du monde de l'éducation « à l'avant » du monde socio-économique, et délivrance de pléthore de diplômes de commerce au détriment d'une véritable politique de développement dans le tourisme, l'hôtellerie, l'agriculture, les technologies : depuis combien d'années cette politique de taupe qui finit maintenant par se casser le nez sur la nécessité d'ouvrir d'autres formations ?

- Peu d'ouverture véritable sur le futur de l'île dans le constat précédent, mais un pur et simple miroir narcissique où se

-

-



de d'elle-même du VR. et de sa propre spécialité

- Peu de morale ou d'éthique dans la manœuvre éhontée du refus éventuel de renouvellement et sa manipulation en menace constante pour chacun... et recours, si nécessaire comme on l'a vu cette année, à la complicité dans une manipulation de faux (falsification de documents dans l'affaire Taïeb Sboui)

- Peu de respect pour ces enseignants dans les propositions d'avancement :

manœuvres humiliantes de baisses de notes injustifiées délais légaux indéfiniment dilués et couverts de flou (H.C.L., obscurité planante à venir sur les avis de notation proposés par les chefs d'établissement comme n'ayant plus à être présentés par eux aux intéressés !...)

- Peu d'intelligence dans la prospective de la politique éducative

..... Décidément les « *peu* » accompagnent parfaitement le « *peu-tit* »

titre de celui qui réduit ainsi hommes, fonctions et relations humaines à de l'insignifiant et du méprisable, à l'image de sa « peu-tite » action, « vice » et non vrai... mais véritable « peu-tit » bonhomme qui ne craint pas de se couvrir de ridicule en refusant, par sa complicité avec des moyens illégaux, le renouvellement d'un profil de prof comme celui de Taïeb Sbouai : pour preuve, l'article de Mayotte Hebdo du 24 février 2006 qui est consacré à ce dernier !!!

"Il tranche, il ordonne, il décrète, il chasse, il exile, il expulse, il proscrit, il ostracise, le « peu-tit » bonhomme qui déverse son mépris sur les enseignants dans ses discours insultants sur les collègues naviguant entre les mutations des D.O.M. – T.O.M., comme si les possibilités offertes par l'E.N. et primes à la clé étaient coupables !!!

Coupables de vouloir gagner davantage ? Et alors ? Si on parlait un peu des salaires dans le monde de la banque, par exemple... mais ces employés-là ne sont pas soumis à la VOCATION !!!!... donc eux peuvent céder à l'appât du gain, pour eux ce n'est pas honteux ni infamant !!

Coupables de vouloir se promener et visiter le vaste monde ? Et alors ? Montaigne !! Pauvre Michel ! Tu nous as mal dressés, donc ? Les responsables dont lui-même fait partie, ce « peu-tit » bonhomme, obéissent donc seulement au noble appel de la VERTU civilisatrice !!! Houla ! houla ! ça pue alors un peu le néo-colonialisme, n'est-il pas ?... à leur image, les enseignants devraient suivre seule la voie / la voix d'une MISSION, d'un apostolat, d'un sacerdoce, et, pourquoi pas ? redistribuer aux plus

pauvres leurs belles primes qu'on leur envie tant !!! Ah ! mais là ! ça coince ! les plus pauvres étant essentiellement composés des Intouchables de la société mahoraise, les Anjouanais, ça ne sera plus applicable !!... Non, il vaut simplement mieux continuer à stigmatiser ces privilégiés, devenus ensuite à l'extérieur ces mzoungous qui « viennent avec des primes de fou pour rien foutre » (Kashkazi n° 29, semaine du jeudi 23 février au mercredi 2 mars 2006 : citation d'un témoignage par email envoyé au journal pour le dossier « Mayotte aux Mahorais ») : continuons ! enfonçons bien le clou ! les primes ! les privilèges ! le lagon ! le tourisme sexuel ! l'exploitation sociale ! Ainsi, les profs seront plus manipulables dans leur mauvaise conscience et leur fragilisation : divisé, sur le chemin de la détestation par ceux qui veulent croire aux épouvantails fabriqués ainsi de toutes pièces, et le monde humain des enseignants sera plus malléable, plus docile, petite marionnette plus impressionnable, gouvernable, flexible, maniable !... pour le « peu-tit » pouvoir d'un « peu-tit » bonhomme !!!!...

Il est temps de faire cesser ce jeu d'une caricature de pouvoir : tous les collègues doivent se mobiliser pour résister à cette pression par le levier de la déconsidération, et surtout nous soutenir pour faire obtenir la TRANSPARENCE à tous les niveaux, à commencer par la création d'une C.A.P.A. chargée de l'examen des demandes de renouvellement !!!

PROCEDES SPECIAUX ET ...COLLABORATION :
MAYOTTE DEMENAGEMENT

Il me semble important de raconter une anecdote arrivée à un collègue ayant réintégré la métropole l'année dernière. Sa voiture ayant été endommagée lors du déménagement, il se plaint légitimement auprès de la compagnie qu'il avait choisie. Mais la situation s'envenime ... Les responsables de Mayotte Déménagement, certains de trouver une oreille favorable, envoient un mail au Vice-Rectorat dénonçant le vilain professeur qui refuse de se faire flouer.

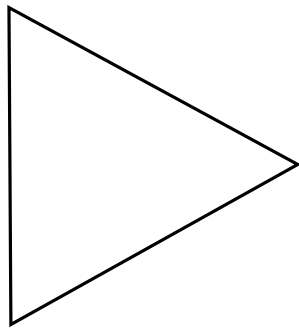
Ce dernier contacte le SNES et nous fait part de cette affaire, symptomatique du fonctionnement à Mayotte ... où le Vice-rectorat entretient des relations toutes particulières avec le MEDEF. (voir journées de pré-rentrée)

Sachez, chers collègues, que ce type de pratique est courant, et fait, sans nul doute, les choux gras de M. Simplicien, spécialiste juridique du Vice-rectorat

Jeu de société : la « boussole du citoyen. »

« La liberté est le droit, l'égalité est le fait, la fraternité, elle, est un devoir.. » Victor Hugo.

A Les valeurs



B Les textes

C Une pratique...

Notice

Monter l'aiguille sur un pivot.

Inscrire en A les valeurs de la république et ses principes : liberté, égalité, fraternité, laïcité, indivisibilité, démocratie... etc.

Inscrire en B le texte de loi conforme à ces valeurs : article x de la constitution, alinéa y du code, décret z, circulaire w ... etc.

Inscrire en C une pratique, un fait....

Faire tourner l'aiguille et vos méninges. Par confrontation de A, B et C sortira la bonne direction. Cet instrument est d'un maniement aisé même dans l'hémisphère sud où l'on perd souvent le nord. Son aiguille permet de sortir des situations d'égarement.

1^{er} exemple.

Citoyen Lambda, vous entendez parler d'une affaire « sécu » et vous ne savez pas quelle attitude adopter.

En **A**, vous écrivez : La liberté est le droit de la CSSM de recruter le personnel compétent dont elle a besoin. L'égalité de fait est celle des chances qui doit être assurée aux candidats. La fraternité est le devoir que l'on a envers toute personne quelle que soit son origine.

En **B**, vous écrivez : Le recrutement se fait par concours. Seule la discrimination par le talent est autorisée. Un employé ne peut être licencié que pour faute grave et selon les règles.

En **C**, vous écrivez : Des « chatouilleuses » réclament le renvoi d'un employé de la CSSM

récemment recruté au profit d'un Mahorais. Elles ont le soutien des élus : sénateur, député, ... et le préfet se tait.

Faites tourner. La réponse est : Les « chatouilleuses » confondent République Française et république bananière. Elles ignorent les valeurs, sont xénophobes et ne sont pas les seules.

Conclusions : Vous condamnez l'action des « chatouilleuses » car elles ne vous font pas rire. Aux prochaines élections, vous ne voterez pas pour les candidats qui les soutiennent. Vous défendez un « Franco-comorien » injustement traité car c'est votre devoir. Incidemment, vous vous demandez à quoi sert un préfet.

Citoyen Dupont, vous entendez parler d'affaires de non renouvellement de séjour et vous ne savez pas quelle attitude adopter.

En **A**, vous écrivez : La liberté est le droit pour un fonctionnaire de postuler. L'égalité de fait est

2^{ème} exemple.

celle du traitement équitable des candidatures. La fraternité ou solidarité est le devoir que l'on a envers toute personne quelle que soit la consonance de son nom.

En **B**, vous écrivez : Le renouvellement de séjour d'un professeur muté à Mayotte est autorisé une fois seulement et pour deux ans. La gestion des fonctionnaires d'état est paritaire. Le chef d'établissement évalue la façon de servir par la note administrative.

En **C**, vous écrivez : Le collègue est bien noté. Son avis de renouvellement de séjour favorable puis trafiqué en défavorable lui est communiqué hors délais. Le dossier est vide, il n'y a aucune faute. Le non renouvellement n'a pas été prononcé par la commission paritaire disciplinaire seule habilitée. Le vice recteur et le préfet contresignent et donc cautionnent le faux, son usage et l'arbitraire.

Faites tourner. La réponse est : les autorités qui jugent et sanctionnent ne sont ni autorisées ni crédibles. Elles n'ont plus de valeur(s) et s'assoient sur les lois. Il faut leur offrir cette boussole.

Conclusions : Vous prenez vos responsabilités. Vous dénoncez l'arbitraire et le mépris. Vous manifestez votre solidarité en signant une pétition de soutien, en vous associant aux manifestations pour faire valoir le droit et obtenir justice. Incidemment, vous venez de découvrir à quoi sert un préfet.

A vous de jouer. La règle complète de ce jeu de société est disponible auprès de la section SNES de votre établissement. Boussole du citoyen est une marque déposée GP qui encourage la copie.

Les enseignants sont des professionnels...

Lors des conseils de classe du second trimestre, le Snes avait publié un tract qui fut affiché dans certains établissements et dans lequel nous nous élevions contre les pressions exercées par l'administration à l'encontre de certains collègues afin qu'ils augmentent la moyenne de leurs élèves.

Al' aube des conseils du second trimestre nous serons encore aux cotés de tous ceux dont la volonté est de résister à ces pressions et de refuser que notre liberté pédagogique soit mise à mal.

Ici et là nous avons été traités de rétrogrades. Comme si la modernité en matière d'évaluation consistait simplement à mettre « des bonnes notes ». Que nos chefs d'établissement, terrorisés peut-être par un vice recteur qui se doit de prouver le plus artificiellement du monde que sa politique engendre des résultats, soient séduits par la nouvelle méthode de la note Coué, soit. Que cet état de fait les conduisent à désirer nous apprendre comment évaluer, c'est un peu fort ! Depuis quand ces

messieurs sont-ils des spécialistes? Ont-ils déjà eu des occasions de noter mis à part la mascarade infantilisante de la notation administrative? Qui sont les professionnels dans ce domaine? Eux ou nous?

Il faudrait s'adapter davantage aux _lèves que nous avons en face,' nous dit-on! Merci messieurs, nous y avons déjà pensé et tout le monde sait qu'il n'est ni à Louis Le Grand, ni à Henry If.

Ayez donc s'il vous plaît, l'obligeance de bien vouloir nous donner quelque crédit pour exercer ce qui se trouve être notre métier et non le vôtre. Notre formation à nous est jonchée d'apprentissages à l'évaluation que nous savons être formative, mais aussi sommative. Et nous savons aussi le plus simplement du monde qu'une note sanctionne un effort et une volonté, tout autant qu'une capacité et un savoir. Dans ce domaine, il est interdit de tricher, car ce sont alors des repères parmi les plus fondamentaux d'un individu en construction que nous dépravons, c'est aussi un énorme mensonge implicite que nous lui faisons croire et qui le feront tomber de haut lorsqu'il s'agira

de se mesurer à d'autres, en métropole ou ailleurs. L'an passé, cinq étudiants seulement sur 120, ont réussi leur première année de Deug de Géographie à Dombéni. Nous ne pouvons donc accepter cette imposture car elle est contraire à notre mission...à

Mayotte comme partout et quelle que soit l'époque.

Souriez, vous êtes fliqués !

Attention !..... le petit flic va sortir !!

Souvenez-vous, c'était dans un précédent numéro de notre journal : « *Souriez, vous êtes filmés !!* »... Dorénavant, on va augmenter la pression flicale d'un cran : police, policiers, vidéos de surveillance... Aux dernières nouvelles, ce sera le lot architectural, décoratif, bref ! l'environnement de l'univers enseignant. On parle aussi de « *formation des enseignants* » dans cette direction. Alors, nous, nous proposons bien sûr un Guantanamo français, où toutes les « *racailles* » des établissements seraient parquées et un peu torturées (pas trop...), comme aux dernières nouvelles également, c'est l'usage. Mais point trop n'en faut : tout ceci se déroulerait dans la bien – pensance éducative de la bonne droite qui nous gouverne. Le *Travail, Famille, Patrie* et leurs miradors se déguisent en effet simplement en bus scolaires réquisitionnés pour permettre aux manifestants anti – clandestins de grossir les troupes militantes de certains hommes politiques au double langage (cf. Mayotte en octobre 2005), et en uniformes au sein des établissements scolaires !...

D'ailleurs, vous n'savez pas la dernière ? Y en a un qu'est entré dans un lycée pour vérifier les papiers d'identité d'un de nos collègues et *s'occuper d'son cas*. Ben quoi ?... on lui avait pas dit que ça s'faitait pas

- *sans convocation ni avertissement,*
- *en pleine heure de cours,*
- *en pleine cour de l'établissement,*
- *au vu et au su de tous, collègues et élèves !...*

Le povre gendarme ! I savait pas !...

Voilà ! C'est le genre de dérapage qui peut se produire, si votre, notre conscience civique ne s'alarme pas de ces dérives évidemment minimisées, minimalisées, anodinisées par qui de droit...

A propos de qui de droit... et dans le même genre d'un autoritarisme déguisé sous la bonne forme lénifiante du prétexte de formation et blablabla, ... poil à la rime en -ion... Dans un autre genre et avec toute la componction voulue : nos chers collègues sont « *invités* » - (et le terme est intéressant quand on a les relations des réunions dans la mémoire, avec toutes les

formules de pression morale, pour ne pas dire d'intimidation, adressées à ceux qui résistent : « *Mais vous êtes complètement paranoïaque !!...* »)-, donc nos collègues sont « *invités* » à uniformiser les épreuves d'un bac blanc, cette année 2006 à Mayotte, dans une matière : Economie – Gestion. Bien sûr, lénifions, lénifions ! Non, il n'y a rien d'obscur là-derrrière, du genre d'un projet pour faire de même dans toutes les matières de manière à faire plier tous les enseignants de toutes les matières de l'île et viser à un seul niveau, bas de préférence, au regard duquel les corrections seront nécessairement et quasi – obligatoirement uniformisées, surtout en temps de corrections du bac réel, donc, étant donné le niveau constaté comme généralement faible, corrections et notes nécessairement uniformisées à la hausse !... **Ce qui**

- *augmentera forcément les pourcentages de réussite au X bac S,*
- *glorifiera logiquement le rendement général du système éducatif de l'île,*
- *redorera le blason du vice – rectorat, pardon ! Vice – Rectorat,*
- *évitera d'affronter les vraies questions et de prendre les vraies mesures,*
- *constituera le pinacle de l'hypocrisie rampante déjà avérée... ... C.Q.F.D.*

L'autoritarisme, lui, n'est pas rampant. Il s'était déjà illustré d'autres manières, dans l'exigence de justifications d'absences de collègues à une réunion pédagogique, par exemple,... Quant à la nouvelle tendance de l'Ordre Moral Nouveau qui notera conduite et comportement des collégiens, qu'on se rassure : à Mayotte, certaines catégories de professeurs l'expérimentent également (cf. l'échelle de notation sur 80 points pour les hors classe). Et l'expérimentation de cette notation des profs totalement arbitraire et subjective pourra éventuellement s'exporter ou s'élargir en métropole...

Nous sommes décidément loin de la transparence et de toute forme d'intelligence, constructive et positive, aussi bien pour les salariés que sont les enseignants que pour les élèves ayant besoin d'une vraie formation.

Aussi, nous appelons les collègues à imiter certains d'entre nous, ici résistants à cette forme d'autoritarisme, comme à l'autre qui se profile et métropole et s'est hélas ! illustrée en octobre 2005 à Mayotte.

Le Point du Trésorier

Au 12 Mars 2006, le SNES/FSU de Mayotte compte déjà 275 adhérents soit 40 de plus qu'à la fin de l'année scolaire dernière. Il n'y a pas de mystère : les pressions inacceptables du Vice-rectorat dans de nombreux domaines (gestion des personnels, paiement des primes...) donnent aux collègues enseignants d'excellentes raisons de s'unir et de passer à l'action. Ce désir d'union a déjà eu l'occasion de se manifester lors des élections aux CAPA : le SNES obtient la majorité absolue dans toutes les catégories. Il aura très bientôt l'occasion de faire entendre sa voix et ce jusqu'à ce que le Vice-rectorat tienne compte de l'avis des personnels et ne s'obstine plus à vouloir gérer une académie comme on gère, sous d'autres cieux, un hypermarché Auchan ou Carrefour !

Nous pouvons faire mieux en ce qui concerne la syndicalisation ! Vous qui êtes adhérents du SNES, depuis peu ou depuis 20 ans, vous qui constatez la dégradation et des conditions de travail et des conditions de salaire, considérez-vous maintenant comme l'ambassadeur de notre organisation syndicale et encouragez vos collègues, jeunes et moins jeunes, à rejoindre nos rangs ! **Incitez-les à remplir le bulletin d'adhésion figurant ci-contre et à nous le retourner soit par votre intermédiaire ou par le responsable de la section du SNES de votre établissement (S1), soit en l'envoyant directement au :** SNES/FSU – Résidence Bellecombe – 110 Lotissement des Trois Vallées – Kawéni – 97600 Mamoudzou. **Vous pouvez également déposer votre adhésion dans la boîte aux lettres de notre local situé juste derrière le Jumbo Score. Pour nous contacter par courrier électronique :** sscmay@snes.edu

Premières victoires ! Dans le deuxième numéro du Journal du SNES de Mayotte, nous vous indiquons la situation de quatre collègues syndiqués qui, en raison de leur souhait de rester à Mayotte après leur quatrième année, s'étaient vu refuser le paiement de leur quatrième part d'Indemnité de Résidence. Dès la fin du mois de Décembre,

avec notre appui financier et juridique, ils déposèrent une plainte auprès du Tribunal Administratif de Mamoudzou. **Résultat :** il y a deux semaines, trois d'entre ces collègues provenant de la même académie recevaient un avis selon lequel ils allaient prochainement recevoir leur I.E. ainsi que des indemnités de retard ! La situation de la quatrième collègue devrait trouver une heureuse conclusion dans les prochains jours.

En ce qui concerne les retards de paiement des Indemnités d'Eloignement (I.E.) et des Indemnités Forfaitaires de Changement de Résidence (I.F.C.R.) des collègues nouvellement arrivés, une vingtaine de requêtes auprès du Tribunal Administratif de Mamoudzou, avec notre aide active, ont été déposées en Décembre dernier. Certaines académies ont déjà fait le nécessaire et effectué les paiements et les autres ne tarderont pas à les suivre dans cette voie...

Tout n'est pas réglé, loin de là ! Vous attendez depuis 6, 7, 8, 9, 10 voire 11 mois votre Indemnité Différentielle de Logement (I.D.L.). A la suite de notre intervention dès le début de l'année, vous aviez reçu l'assurance que ces indemnités seraient payées – juré, promis ! – avec le salaire de Février. Puis avec le salaire de Mars... De qui se moque-t-on ?

Mobilisez- vous bientôt, à notre appel, pour exprimer votre mécontentement !

Vous qui avez des problèmes d'ordre financier à régler avec l'administration, n'hésitez pas à nous les faire connaître par mail :

Daniel Vignal, Trésorier Académique du SNES, dvignalfr@yahoo.fr

Nous traitons actuellement divers dossiers : double imposition des avances faites aux nouveaux arrivants, calcul de la retraite additionnelle, paiement de l' I.D.L., retards de paiement de vos académies d'origine... Faites-nous savoir l'état d'avancement de vos démarches.

Ensemble et avec le SNES, nous irons plus loin et plus vite !

ADHEREZ et FAITES ADHERER AU SNES/FSU (section de Mayotte)

Pour contacter le SNES/FSU

(Syndicat National des Enseignements de Second Degré
appartenant à la Fédération Syndicale Unitaire)

Section Académique de Mayotte:

12 Résidence Bellecombe,
110 Lotissement Les Trois Vallées,
97600 Mamoudzou (derrière Jumbo Score - Majicavo)
téléphone : 02 69 62 50 68

courriel : sscmay@snes.edu
site web : <http://www.mayotte.snes.edu>

Secrétaire Académique : Frédéric Louvier, Collège de Dzoumogné
Tél : 02 69 62 47 62
Courriel : deslou@wanadoo.fr

Secrétaire Académique Adjoint : Ben Aboubacar Salim, Lycée de Sada
Tél : 02 69 62 23 81
Courriel : ben-aboubacar@voila.fr

Trésorier Académique : Daniel Vignal
Lycée de Mamoudzou
Courriel : dvignalf@yahoof.fr

Délégation auprès du bureau académique restreint :

- Jean-Luc Garcia : (Collège de Sada) jeanluc_garcia@hotmail.com chargé des C.A.P.A.
- Vincent Dufau : (Lycée de Sada) vsdufau@wanadoo.fr relations avec Attac et communication
- Alain Derupti (Cité du Nord) alain.derupti@wanadoo.fr et Laurent Bayly (Collège de Chiconi) laurent.bayly@wanadoo.fr chargés des personnels non titulaires
- Anne-Marie Calendron (Lycée de Sada) annemarie.calendron@wanadoo.fr chargée des relations avec la F.S.U.

Comité de Rédaction du Journal du Snes Mayotte: Daniel Vignal, Frédéric Louvier, Jean-Luc Garcia, Anne-Marie Calendron, Vincent Dufau, Laurent Bayly, Gérard Phillipe, Ben Aboubacar Salim